



Assemblée générale

Distr. générale
13 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Points 15, 16, 19, 40, 42, 44, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 70, 114, 118, 120, 121, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137 et 145 de l'ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

Rapport du Conseil économique et social

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Questions de politique macroéconomique

Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, et préparatifs de la Conférence d'examen de 2008

Développement durable

Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Mondialisation et interdépendance



Groupes de pays en situation particulière

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Activités opérationnelles de développement

Vers des partenariats mondiaux

Développement agricole et sécurité alimentaire

Développement social

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

Suivi des textes issus du Sommet du Millénaire

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Renforcement du système des Nations Unies

Réforme des Nations Unies : mesures et propositions

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Planification des programmes

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

**Lettre datée du 30 septembre 2009, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration ministérielle adoptée à la trente-troisième réunion annuelle des ministres des affaires étrangères du Groupe des 77, qui s'est tenue le 25 septembre 2009 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York (voir annexe).

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 15, 16, 19, 40, 42, 44, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 70, 114, 118, 120, 121, 130, 131, 132, 133, 134, 136, 137 et 145 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Soudan
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des 77
(*Signé*) Abdalmahmood Abdalhaleem **Mohamad**

**Annexe à la lettre datée du 30 septembre 2009 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration ministérielle adoptée à l'issue
de la trente-troisième réunion annuelle des ministres
des affaires étrangères du Groupe des 77**

Tenue à New York le 25 septembre 2009

Les ministres des affaires étrangères des États membres du Groupe des 77 et de la Chine se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, le 25 septembre 2009, à l'occasion de leur trente-troisième réunion annuelle, pour faire le point de la situation économique mondiale et réfléchir aux problèmes de développement que connaissent les pays en développement; ils ont adopté la déclaration suivante :

1. Les ministres se sont déclarés préoccupés par les multiples crises mondiales interdépendantes qui sévissent actuellement, et dont les effets s'ajoutent les uns aux autres, en particulier la crise financière et économique, l'instabilité du prix de l'énergie, la crise alimentaire et les problèmes liés au changement climatique, au risque de freiner encore la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire.

2. Les ministres ont souligné que la crise financière et économique actuelle ainsi que les insuffisances et les lacunes de la gouvernance financière internationale ont mis en lumière la nécessité pour l'ONU d'assumer de toute urgence un rôle central et dynamique dans le domaine économique international.

3. Les ministres ont noté que la crise avait encore plus fait ressortir la nécessité de procéder sans tarder à une réforme de fond de l'ensemble du système économique et financier international et de son architecture, notamment de ses politiques, de ses mandats, de sa portée et de son administration, pour lui permettre de mieux répondre aux urgences financières et économiques et de les prévenir, de promouvoir efficacement le développement et de répondre équitablement aux besoins des États Membres, en particulier à ceux des pays en développement. Les institutions financières internationales en particulier doivent être nettement axées sur le développement. Les ministres ont invité tous les États Membres à participer à un dialogue ouvert, transparent et sans exclusive pour définir un nouveau système financier et économique international qui laisserait notamment une marge de manœuvre suffisante aux pays en développement.

4. Les ministres ont rappelé que, selon l'estimation de la Banque mondiale, le déficit des pays en développement a atteint le niveau notable de 1 trillion de dollars en 2009. Ils ont souligné qu'il importait d'allouer en priorité de nouvelles ressources et des ressources additionnelles aux pays en développement afin de lutter de manière appropriée contre les effets préjudiciables de la crise.

5. Les ministres se sont félicités que la communauté internationale ait reconnu la nécessité de répondre de manière plus coordonnée et globale aux effets délétères de la crise financière mondiale, en particulier pour les pays en développement, et de procéder à la réforme structurelle qui s'impose depuis longtemps pour éviter des turbulences économiques à l'avenir, telle qu'elle est

proposée dans le document issu de la « Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement », qui s'est tenue au Siège de l'ONU, à New York, du 24 au 30 juin 2009. Ils se sont déclarés déçus par l'absence de mesures concrètes ou d'engagements assortis d'un calendrier pour répondre à des besoins spécifiques en matière d'aide au développement, de commerce, de financement, d'accès aux marchés, de dette et de développement durable.

6. L'aggravation de la crise menace d'avoir des répercussions sur l'endettement des pays en développement. Cet endettement croissant limite la possibilité pour ces pays de prendre les dispositions budgétaires appropriées pour limiter l'incidence de la crise et entreprendre de financer le développement. Nous affirmons que les mesures appropriées doivent être prises pour lutter contre les effets de la crise sur l'endettement des pays en développement et éviter une nouvelle crise de la dette.

7. Les ministres ont réaffirmé que la communauté internationale devait trouver d'urgence, pour ce qui était des problèmes d'endettement des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, une solution efficace, équitable, durable et ciblée, en particulier grâce à l'annulation intégrale de la dette, sans discrimination ni conditionnalité, et à l'accroissement des apports de capitaux à des conditions de faveur.

8. Les ministres ont souligné à cet égard l'importance du groupe de travail à composition non limitée que l'Assemblée générale a créé par sa résolution 63/305 et insisté sur la nécessité d'entreprendre immédiatement l'examen quant au fond de toutes les questions abordées dans le document issu de la « Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement ». Ils ont également souligné que ce groupe de travail devrait adresser dès que possible à l'Assemblée générale des recommandations concrètes sur les mesures à prendre pour remédier aux insuffisances du système financier et économique international et pour mitiger les répercussions de la crise sur le développement.

9. Les ministres ont réaffirmé la haute priorité que les pays en développement attachent au processus de financement du développement comme moyen précieux d'obtenir un appui en faveur de leur conception commune de la manière de s'attaquer aux principales restrictions du financement du développement que connaissent tous les pays en développement. À cet égard, ils ont demandé que tous les engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement soient rapidement honorés. Ils ont également souligné la nécessité de continuer à renforcer le suivi du financement du développement et se sont donc engagés à participer activement au dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui doit avoir lieu à New York les 23 et 24 novembre 2009.

10. Les ministres se sont déclarés très préoccupés par les négociations du cycle de Doha, dans le cadre de l'OMC, qui pourraient exclure la conclusion des négociations avant la fin de l'année, ce qu'ils considèrent comme un sérieux revers pour le cycle de Doha. Ils ont à nouveau invité les pays développés à faire preuve de la souplesse et de la volonté politique nécessaires pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations afin de pouvoir achever ce cycle en 2010. Ils ont réaffirmé la nécessité de respecter strictement le mandat de la

Déclaration ministérielle de Doha pour ce qui est du développement, la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce en date du 1^{er} août 2004 et la Déclaration ministérielle de Hong Kong, qui placent le développement au cœur du système commercial multilatéral.

11. Les ministres ont instamment prié les pays développés de prendre des mesures afin d'accroître les investissements à destination des pays en développement, en particulier les investissements étrangers directs, et d'éviter les mesures protectionnistes qui les freinent. Ils ont réaffirmé leur attachement à un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable.

12. Les ministres ont souligné qu'il importait de faciliter l'accès à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de tous les pays en développement candidats, en particulier les moins avancés, sans obstacles politiques, rapidement, en toute transparence, et dans le respect rigoureux des principes du traitement spécial et différencié accordé à ces pays.

13. Les ministres ont réaffirmé que la faim porte atteinte à la dignité humaine et ils ont demandé que des mesures soient prises sans tarder aux plans national, régional et international en vue de son élimination. Ils ont également réaffirmé le droit de quiconque de disposer d'aliments sains et nutritifs conformément au droit à l'alimentation et au droit fondamental pour quiconque d'être à l'abri de la faim, de manière à pouvoir développer et conserver pleinement ses capacités physiques et mentales.

14. Les ministres ont réaffirmé que l'élimination de la pauvreté est le plus grave défi que connaît le monde aujourd'hui. Ils ont réitéré qu'il importait que les pays en développement arrêtent leurs propres stratégies en matière de sécurité alimentaire dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour éliminer la pauvreté et la faim. Ils ont noté les initiatives prises par des membres du Groupe des 77 au plan régional, notamment l'organisation à Managua (Nicaragua), du Sommet présidentiel sur la souveraineté et la sécurité alimentaire et celle du Sommet africain à Charm el-Cheikh.

15. Les ministres ont souligné que la communauté internationale, et plus particulièrement les pays développés, devaient de toute urgence prendre des mesures efficaces en vue d'affecter des ressources nouvelles et des ressources additionnelles pour aider les pays en développement à répondre avec efficacité aux problèmes imminents et à long terme que pose la sécurité alimentaire. Ils ont réaffirmé qu'il importait d'arrêter des stratégies pour la coopération Sud-Sud dans le cadre des interventions d'urgence et des mesures prises pour venir à bout de la crise alimentaire actuelle.

16. Les ministres se sont félicités de l'organisation du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, les 16 et 17 novembre 2009, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et ils ont exprimé l'espoir que ce sommet sera marqué par la volonté politique et la détermination de s'attaquer à ces questions importantes.

17. Les ministres ont noté avec une profonde inquiétude que le défaut de réalisation effective des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, demeurait le talon d'Achille de l'action des Nations Unies en faveur du développement, et ils ont souligné que la

priorité absolue devait être accordée à la réalisation intégrale et effective des objectifs et engagements convenus. Sur la base de la résolution 60/265 de l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies devrait parvenir à un consensus intergouvernemental en vue de créer des dispositifs performants d'examen et de suivi de la réalisation des objectifs susmentionnés.

18. Les ministres ont réaffirmé que le développement économique et social était au cœur des objectifs et des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies. La réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux du Millénaire, devrait continuer à constituer le cadre primordial des activités de développement du système des Nations Unies. Les ministres ont aussi réaffirmé la nécessité de s'acquitter pleinement de tous les engagements pris dans l'ensemble des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Ils ont souligné en outre qu'il était impératif de renforcer le partenariat mondial pour le développement, étant entendu que les pays eux-mêmes devaient piloter et prendre en charge leurs stratégies de développement. À cet égard, ils se sont félicités de la décision de l'Assemblée générale de convoquer en 2010 une réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, conformément à la résolution 63/302.

19. Les ministres ont pris acte des besoins spéciaux de l'Afrique, qui est le seul continent à ne pas être en voie de réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et ont demandé que soient honorés intégralement et dans les délais prescrits tous les engagements pris de manière à permettre aux pays africains d'être pleinement intégrés dans l'économie mondiale.

20. Les ministres ont réaffirmé la déclaration politique intitulée « Les besoins de développement de l'Afrique : état de la mise en œuvre des divers engagements, défis et perspectives », que la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale a adoptée le 22 septembre 2008. Ils ont rappelé la promesse de tous les États de créer un mécanisme de suivi pour tous les engagements relatifs au développement de l'Afrique qui figurent dans la déclaration politique sur les besoins de développement de l'Afrique et ont souligné que tous les engagements pris à l'égard de l'Afrique et par l'Afrique devraient être effectivement honorés par la communauté internationale et l'Afrique elle-même et recevoir un suivi approprié.

21. Les ministres ont réaffirmé les besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et la nécessité de s'attaquer à leurs problèmes. À cet égard, les ministres ont instamment prié la communauté internationale et le système des Nations Unies de s'intéresser à ces besoins et à ces vulnérabilités et de prendre sans tarder des mesures concrètes en vue d'honorer leurs engagements en mettant pleinement et effectivement en œuvre le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, le Programme d'action d'Almaty, le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Les ministres attendent beaucoup de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui sera chargée d'examiner la Stratégie de Maurice en 2010.

22. Les ministres ont admis que les pays les moins avancés ont des problèmes et des besoins spéciaux, en particulier face aux nouveaux défis et à ceux qui se dessinent. Ils ont pleinement appuyé la convocation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en application du paragraphe 114 du Programme d'action de Bruxelles, vers la fin de la décennie en cours. Ils ont souligné que cette quatrième Conférence offrira aux pays les moins avancés et à leurs partenaires l'occasion d'examiner d'un œil critique les résultats passés, en particulier les échecs et les faiblesses de la mise en œuvre, et d'élaborer pour la prochaine décennie un nouveau cadre stratégique axé sur l'action afin d'aider véritablement les pays les moins avancés dans leurs efforts de développement dans des conditions de plus en plus complexes et variables.

23. Les ministres ont demandé le maintien de l'appui aux efforts de développement des pays en développement à revenu intermédiaire, notamment par le biais d'une assistance technique ciblée et substantielle, et la promotion de nouveaux partenariats et arrangements de coopération, y compris bilatéraux, ainsi que la participation à des organismes multilatéraux, régionaux et internationaux compétents pour soutenir les stratégies nationales de développement. Ils ont à ce sujet salué la troisième Conférence ministérielle internationale sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire qui s'est tenue à Windhoek (Namibie) du 4 au 6 août 2008 et l'adoption ultérieure, par l'Assemblée générale, de la résolution 63/223 sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire.

24. Les ministres ont également demandé le maintien de l'appui aux efforts de développement déployés par les pays en développement à faible revenu pour faire face à leurs besoins sociaux, économiques et de développement par le biais d'une assistance technique, financière ou autre, de la promotion et du renforcement des partenariats et des arrangements de coopération à tous les niveaux.

25. Les ministres ont en outre réaffirmé les besoins et les problèmes spéciaux que connaissent les pays qui sortent d'un conflit. Ils ont sur ce point instamment invité la communauté internationale et le système des Nations Unies à se pencher sur ces besoins et ces problèmes et à prendre de toute urgence des mesures concrètes en matière d'aide financière, d'appui technique et de développement des infrastructures afin que les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux du Millénaire, puissent être atteints.

26. Les ministres ont constaté que le caractère planétaire des changements climatiques requiert de tous les pays qu'ils coopèrent le plus possible et participent à une action internationale efficace et appropriée, selon leurs responsabilités communes mais différenciées, leurs capacités respectives et leur situation sociale et économique. Ils ont réaffirmé que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto y relatif demeurent fondamentalement le cadre multilatéral de cette coopération.

27. Les ministres ont aussi instamment prié les pays développés de prendre des engagements ambitieux et élargis au titre des prochaines périodes d'engagement relatives au Protocole de Kyoto. Ils ont aussi instamment invité la communauté internationale à aider les pays en développement à faire face aux répercussions des changements climatiques, et ce, notamment, au moyen d'une aide financière prévisible, nouvelle et supplémentaire, du renforcement des capacités ainsi que de la mise à disposition et du transfert de technologie.

28. Les ministres ont réaffirmé que les mesures d'intervention prises pour répondre aux changements climatiques devraient être coordonnées de façon intégrée avec le développement économique et social, l'objet étant d'éviter des répercussions néfastes sur cet aspect du développement tout en tenant compte des besoins prioritaires et légitimes des pays en développement en matière de croissance économique soutenue et d'élimination de la pauvreté. À cet égard, les ministres attendent beaucoup de résultats positifs de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui auront lieu à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009.

29. Les ministres ont souligné qu'il importait de mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur les océans et la nécessité de prendre en compte les dimensions océaniques de cet impact pour élaborer des stratégies d'adaptation et d'atténuation. À cet égard, les ministres ont remercié le Gouvernement indonésien d'avoir organisé la Conférence mondiale sur les océans à Manado (Indonésie) du 11 au 15 mai 2009, qui a débouché sur l'adoption de la « Déclaration de Manado sur les océans », et ils ont souligné la nécessité d'adopter une approche intégrée pour la gestion des côtes et des océans en s'adaptant aux effets du changement climatique sur les océans.

30. Les ministres comptaient sur les résultats positifs de la prochaine réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, la dixième (COP-10), qui se tiendra du 18 au 29 octobre 2010 à Nagoya (Japon).

31. Les ministres ont également salué la décision IX/33 de la neuvième réunion, qui demandait qu'une manifestation spéciale de haut niveau soit organisée en même temps que la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale pour marquer l'Année internationale de la diversité biologique en 2010 et invitait tous les membres à se faire représenter au plus haut niveau possible à la réunion de haut niveau qui coïncidera avec la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale et aura lieu à New York le 20 septembre 2010, avec la participation des chefs d'État et de gouvernement réunis pour la célébration de l'Année internationale de la diversité biologique.

32. Les ministres se sont également félicités de la décision IX/25 de la neuvième réunion relative à l'élaboration d'un plan pluriannuel de coopération Sud-Sud sur la biodiversité au service du développement qui sera soumis à la dixième réunion. À cet égard, les ministres ont exprimé leur appui pour les efforts entrepris par le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la biodiversité en vue d'élaborer un plan pluriannuel de coopération Sud-Sud en étroite collaboration avec le Président du Groupe des 77 ainsi que de la convocation de réunions préparatoires consultatives du Comité directeur qui auront lieu à Montréal (Canada) le 29 octobre 2009 et à Khartoum (République du Soudan) début 2010.

33. Les ministres se sont déclarés préoccupés par l'accroissement de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles au cours des dernières années, qui ont entraîné de lourdes pertes en vies humaines et ont eu de graves répercussions sociales, économiques et environnementales sur les pays, en particulier les pays en développement. Ils ont invité la communauté internationale, plus particulièrement les pays développés et les organisations internationales concernées, à accroître leur aide aux pays touchés, notamment en soutenant leurs efforts visant à améliorer leurs capacités nationales et régionales pour l'application de plans et de stratégies de

préparation, d'intervention rapide, de redressement et de développement en cas de tremblements de terre, tsunamis, glissements de terrain et éruptions volcaniques, et en cas de conditions climatiques extrêmes telles que canicules, graves périodes de sécheresse et inondations, tempêtes de sable et de poussière.

34. Les ministres ont salué les progrès réalisés par le Forum des Nations Unies sur les forêts en vue d'améliorer la coopération internationale et les moyens de mise en œuvre pour la gestion durable des forêts et la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en particulier l'accès aux ressources financières internationales et la mobilisation de ces ressources pour les pays en développement dans ce domaine. Par ailleurs, les ministres ont demandé que les recommandations du Forum des Nations Unies sur les forêts soient sans tarder officiellement adoptées et mises en œuvre, notamment celles concernant la constitution d'un fonds mondial volontaire sur les forêts.

35. Les ministres ont également déclaré avoir conscience du défi que posent la désertification et la dégradation des sols et se sont déclarés résolus à appuyer et renforcer l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou la désertification et la dégradation des sols, en particulier en Afrique, afin de s'attaquer aux causes de ces phénomènes, ainsi qu'à la pauvreté en résultant. À cet égard, les ministres attendent beaucoup de la neuvième session de la Conférence des Parties qui devait avoir lieu à Buenos Aires (Argentine) du 21 septembre au 2 octobre 2009.

36. Les ministres se sont félicités des résultats de la dix-septième session de la Commission du développement durable, qui avait pour thème « L'Afrique, l'agriculture, la sécheresse et la désertification, les sols et le développement rural ». Les ministres ont réaffirmé à ce sujet la nécessité de mettre en application les décisions et engagements qui figurent dans ce document.

37. Les ministres se sont déclarés favorables à la convocation d'un sommet mondial du développement durable au Brésil en 2012 pour examiner la suite donnée aux textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992, et du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002.

38. Les ministres se sont félicités de l'adoption par le Conseil économique et social de la Déclaration ministérielle sur le thème « Réalisation des objectifs et engagements convenus sur le plan international concernant la santé publique mondiale » et ont invité la communauté internationale à la mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif de la santé publique mondiale dans l'intérêt du développement durable.

39. Les ministres ont catégoriquement rejeté les lois et règlements à caractère extraterritorial et toutes les autres formes de mesures économiques coercitives, notamment les sanctions unilatérales imposées à l'encontre des pays en développement, et ils ont réaffirmé la nécessité de les lever immédiatement. Ils ont souligné que ces mesures, outre qu'elles portaient atteinte aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et à ceux du droit international, constituaient une grave menace pour la liberté du commerce et de l'investissement. Ils ont par conséquent demandé à la communauté internationale de ne pas les reconnaître ni de les appliquer.

40. Les ministres ont réaffirmé les engagements pris par l'Assemblée générale des Nations Unies dans diverses résolutions pour rendre opérationnel le Fonds de solidarité mondial et ils ont rappelé que les participants au deuxième Sommet du Sud qui s'était tenu à Doha (Qatar) du 12 au 16 juin 2005 avaient demandé que ce fonds devienne opérationnel et que les pays donateurs, les pays en mesure de le faire, les organisations internationales, le secteur privé et des particuliers y versent des contributions afin qu'il puisse entamer ses activités et concourir à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire, et tout spécialement l'objectif tendant à éliminer la pauvreté.

41. Les ministres ont déclaré apprécier et appuyer l'initiative du Président de la République de Tunisie, Zine El Abidine Ben Ali, visant à proclamer 2010 « Année mondiale de la jeunesse » et à organiser au cours de la même année, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, et en collaboration avec les organisations internationales concernées, une conférence mondiale sur la jeunesse à laquelle participeraient des jeunes venus de toutes les parties du monde et qui traiterait de questions qui intéressent la jeunesse et qui aboutirait à la publication d'un pacte international destiné à unir étroitement tous les jeunes à travers le monde dans la défense des valeurs communes universelles.

42. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de respecter tous les engagements officiels d'aide au développement, y compris les engagements pris par de nombreux pays développés, d'atteindre la cible de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement en faveur des pays en développement d'ici à 2015 et de porter à au moins 0,5 % du produit national brut l'aide publique au développement d'ici à 2010, ainsi qu'une cible de 0,15 à 0,20 % du produit national brut pour l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés.

43. Les ministres ont instamment invité tous les pays à renforcer la protection des droits de l'homme de tous les migrants et ont réitéré leur détermination de continuer à s'intéresser aux problèmes et aux possibilités que les migrations représentent pour les pays d'origine, de transit et de destination.

44. Les ministres ont réaffirmé la nécessité de créer et de promouvoir dans les pays de provenance et les pays bénéficiaires des conditions plus économiques, plus rapides et plus sûres pour le transfert de fonds, sans perdre de vue que ces transferts ne sauraient être considérés comme pouvant se substituer aux investissements étrangers directs, à l'aide publique au développement, à l'allègement de la dette ou à d'autres sources publiques de financement du développement.

45. Les ministres ont pris note des résultats du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui avait eu lieu à New York en septembre 2006 afin de débattre des aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement, résultats qui prenaient en compte les liens existants entre les migrations internationales, le développement et les droits de l'homme. Les chefs d'État et de gouvernement se sont félicités à ce sujet de la décision de l'Assemblée générale de consacrer, en 2011, un débat thématique informel d'une journée aux migrations internationales et au développement et de tenir un nouveau Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales en 2013.

46. Les ministres ont demandé à tous les pays de combattre et de réprimer la corruption sous toutes ses formes ainsi que le blanchiment du produit de la corruption, de prévenir le transfert d'avoirs d'origine illicite, et de s'employer à assurer la restitution rapide de ces avoirs, dans le respect des principes énoncés dans la Convention des Nations Unies contre la corruption; à cet égard, les ministres ont insisté sur le besoin de transparence dans les institutions financières, en invitant les pays à s'employer à identifier et à localiser les flux financiers liés à la corruption, à geler ou à saisir les avoirs obtenus au moyen de la corruption et à les restituer, conformément aux principes énoncés dans la Convention; ils se sont déclarés favorables au renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans ce domaine. Enfin, les ministres ont demandé une participation active à la troisième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption qui aura lieu à Doha (Qatar) du 9 au 13 novembre 2009.

47. Les ministres des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines ont reconnu l'importance de la deuxième Conférence d'examen et ont remercié la Colombie d'avoir proposé de préparer et d'accueillir cette conférence, qui doit se tenir à Cartagena du 30 novembre au 4 décembre 2009. Par ailleurs, ils se sont félicités des conférences et des ateliers régionaux chargés de préparer la Conférence et des efforts déployés par les pays hôtes à cet égard.

48. Les ministres ont affirmé que l'égalité souveraine des États Membres, telle qu'elle est consacrée dans la Charte, devait être respectée, notamment dans l'ensemble des processus de réforme, indépendamment des contributions des différents États Membres au budget de l'Organisation. Conformément à la Charte, les États Membres étaient les seuls responsables des dispositions en matière de gouvernance et des processus décisionnels de l'Assemblée générale, de ses grandes commissions et de ses organes subsidiaires. Les ministres ont entériné le rôle des États Membres, par l'intermédiaire de la grande commission concernée de l'Assemblée générale, en ce qui concerne l'examen des questions administratives et budgétaires.

49. Les ministres ont réaffirmé que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale était la seule grande commission de l'Organisation chargée des questions administratives, financières et budgétaires. Sur ce point, les ministres ont demandé que toutes les questions budgétaires, financières et administratives, y compris celles liées à la mise en place d'une opération de maintien de la paix ou d'une mission politique spéciale, soient examinées uniquement dans le cadre de la Cinquième Commission, conformément à la Charte.

50. Les ministres ont fermement entériné le droit de regard de l'Assemblée générale et de ses organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents en ce qui concerne la planification, la programmation, la budgétisation, le contrôle de l'exécution et l'évaluation. Ils ont réaffirmé que tous les efforts de réforme du Secrétariat et de l'administration, s'agissant notamment du processus budgétaire, ne doivent jamais viser à modifier le caractère intergouvernemental, multilatéral et international de l'Organisation, mais doivent renforcer l'aptitude des États Membres à s'acquitter de leur rôle de surveillance et de suivi. Ils ont également réaffirmé le droit de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies de se prononcer sur son administration, notamment sur les questions budgétaires.

51. Les ministres ont également réaffirmé le principe de la « capacité de paiement » en tant que critère fondamental pour la répartition des dépenses de

l'Organisation des Nations Unies et ont rejeté toute modification des éléments de la méthodologie actuellement appliquée au calcul du barème des quotes-parts qui viserait à accroître les contributions des pays en développement. À cet égard, ils ont souligné que les éléments essentiels de cette méthodologie, par exemple la période de référence, le revenu national brut, les taux de conversion, l'ajustement du faible revenu par habitant, le coefficient d'abattement, le niveau plancher, le niveau plafond pour les pays les moins avancés et l'ajustement de l'encours de la dette doivent rester inchangés et ne sont pas négociables.

52. Les ministres ont insisté sur le fait que la méthode actuelle de fixation des taux de contribution maximaux, dits taux plafonds, représentait un compromis politique qui était contraire au principe de la capacité de paiement et constituait une source fondamentale de distorsions. Ils ont vivement invité l'Assemblée générale à entreprendre un examen de cette méthodologie conformément au paragraphe 2 de la résolution 55/5 C de l'Assemblée générale.

53. Les ministres ont affirmé que les principes et directives actuellement appliqués à la répartition des dépenses afférentes aux opérations de maintien de la paix approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions sur la question devraient constituer la base de tout examen du barème des quotes-parts au budget de ces opérations. Les ministres ont souligné à cet égard que ce barème doit de toute évidence correspondre aux responsabilités spéciales des membres permanents du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité. Les ministres ont également rappelé que les pays économiquement les moins avancés n'ont qu'une capacité limitée pour contribuer aux budgets des opérations de maintien de la paix. Ils ont souligné à cet égard que tout examen du système d'abattement appliqué au barème des opérations de maintien de la paix devrait tenir compte de la situation des pays en développement, qui ne doit pas s'en trouver aggravée.

54. Les ministres ont réaffirmé que la stabilité financière de l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas être ébranlée par des mesures arbitraires. Ils ont souligné que toute tentative visant à faire valoir des contributions financières pour pousser à l'adoption de certaines propositions était contre-indiquée et contrevenait à l'obligation faite aux États Membres de fournir des ressources à l'Organisation, comme le prévoit la Charte.

55. Les ministres ont énergiquement réaffirmé l'obligation juridique qui incombe à tous les États Membres de contribuer aux dépenses de l'Organisation, comme l'exige la Charte, et ont exhorté tous les États Membres à régler ponctuellement, intégralement et sans condition les sommes dont ils sont redevables. Ils ont par ailleurs souligné qu'il fallait tenir pleinement compte des difficultés spéciales et bien réelles qui empêchaient provisoirement certains pays en développement de s'acquitter de leurs obligations financières, et que les décisions de l'Assemblée générale relatives au barème des contributions devaient y être sensibles.

56. Les ministres ont souligné que les ressources qui seront approuvées par l'Assemblée générale devront être à la hauteur de l'ensemble des programmes et activités prescrits afin que ceux-ci puissent être pleinement et effectivement menés à bien. Ils ont aussi réaffirmé les priorités de l'Organisation, telles qu'elles ont été approuvées par l'Assemblée générale, et la nécessité que le Secrétaire général tienne compte de ces priorités lorsqu'il propose des projets de budget-programme.

57. Les ministres ont réitéré la nécessité de trouver un équilibre entre les priorités acceptées par l'Organisation dans l'affectation des ressources au budget ordinaire de l'ONU, qui persiste à pénaliser les activités de développement.

58. Cela étant, les ministres ont souligné que le renforcement de l'ONU et de son rôle dans la coopération internationale en faveur du développement était indispensable pour faire face aux problèmes épineux que pose et posera la mondialisation, tout comme pour tirer parti des perspectives qu'elle ouvre. Ils estiment que l'Organisation doit renforcer ses moyens et ses capacités pour s'acquitter pleinement de ses mandats et garantir la bonne exécution de ses programmes dans le domaine économique et social. À cet égard, ils ont instamment invité le Secrétaire général à renforcer encore le pilier développement dans l'ensemble du système, et notamment le Compte pour le développement.

59. Les ministres ont souligné qu'il importait de veiller à ce que le Secrétariat fasse preuve du plus haut niveau de qualité en matière de responsabilisation, de transparence, d'intégrité et de déontologie. En conséquence, ils ont instamment prié le Secrétaire général, à titre de priorité, de définir le principe de responsabilisation au sein de l'Organisation, de mettre en place des dispositifs établissant clairement l'obligation de rendre des comptes à l'Assemblée générale, et de proposer des paramètres et des instruments permettant d'appliquer avec rigueur ce principe.

60. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la part inadéquate des pays en développement dans le système d'achats de l'Organisation. Ils ont souligné que ces achats devaient se faire sur une base géographique aussi large que possible, en accordant un traitement préférentiel à ces pays. Ils ont de plus fait valoir que le fichier de fournisseurs de l'ONU devrait être représentatif de la composition de l'Organisation et souligné la nécessité de prendre des mesures concrètes afin de garantir aux entreprises des pays en développement un plus large accès au système d'achats de l'ONU.

61. Les ministres ont insisté sur la nécessité d'accroître la représentation des pays en développement, en particulier aux échelons les plus élevés, d'améliorer la répartition géographique au sein du Secrétariat et d'introduire plus de transparence dans le processus de recrutement.

62. Les ministres ont réaffirmé l'importance de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, par lequel l'Assemblée générale définit les grandes lignes de l'orientation de la coopération pour le développement à l'échelle du système et ses modalités nationales. Les ministres ont également réaffirmé que cet examen triennal devrait déterminer l'orientation des activités opérationnelles de l'ONU et ne devrait pas être remplacé ou vidé de sa substance par d'autres processus.

63. Les ministres ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à continuer de participer de manière constructive aux négociations intergouvernementales sur la cohérence à l'échelle du système par le biais du Comité mixte de coordination du Groupe des 77 et de la Chine et du Mouvement des pays non alignés au cours de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale et ont réitéré leur préférence pour un processus intégré portant sur toutes les questions à l'examen, cela afin de réaliser des progrès équivalents dans tous les domaines, comme indiqué dans la résolution 63/311 de l'Assemblée générale.

64. Les ministres ont fermement rejeté les efforts visant à politiser les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et ont insisté sur l'importance des principes de neutralité et d'impartialité dans l'aide au développement.

65. Les ministres ont renouvelé leur appel en faveur du retrait immédiat d'Israël, la Puissance occupante, du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, du Golan syrien occupé sur la ligne du 4 juin 1967 et du reste des terres occupées au Liban. Ils ont réaffirmé leur appui au processus de paix au Moyen-Orient entamé à Madrid en 1991 en vue d'aboutir à une paix globale, juste et durable dans la région, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité et au principe de la terre contre la paix. Ils ont également réaffirmé à cet égard leur soutien à l'Initiative de paix arabe, adoptée lors du Sommet arabe de Beyrouth et renouvelée au Sommet arabe de Riyad en mars 2007, au Sommet de Damas en mars 2008, et enfin au Sommet de Doha en mars 2009.

66. Les ministres ont condamné la poursuite de la campagne militaire israélienne engagée contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui s'est soldée par la mort de civils et la destruction massive de biens, d'infrastructures et de terres agricoles du côté palestinien. Ils se sont vivement inquiétés de la nouvelle détérioration des conditions sociales et économiques du peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza assiégée, sous l'effet des pratiques israéliennes illégales, dont la construction illégale de colonies, du mur et de routes de contournement, et aussi de la fermeture des points de passage. Ils ont invité Israël, la Puissance occupante, à mettre fin immédiatement à toutes les mesures illégales qui portent atteinte à l'économie palestinienne, et en particulier aux restrictions imposées à la circulation des personnes et des biens au travers, à destination et en provenance du territoire occupé, à remettre à l'Autorité palestinienne tout le reliquat des recettes fiscales qui lui étaient dues et à dédommager les Palestiniens de tous les dégâts causés à leurs biens, institutions et infrastructures. Ils ont de nouveau demandé à la communauté internationale de continuer à fournir au peuple palestinien l'aide au développement et l'assistance humanitaire dont il a grand besoin pendant cette période critique, notamment pour la reconstruction et le redressement économique dans la bande de Gaza.

67. Les ministres ont exprimé leur appui pour l'aide fournie aux activités de déminage et d'élimination des bombes à sous-munitions dans le sud du Liban. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par le manque de moyens financiers pour mener à bien le reste des activités de déminage et d'élimination des bombes à sous-munitions dans le sud du Liban; ils ont invité les bailleurs de fonds internationaux et le système des Nations Unies à doter le Centre de coordination de la lutte antimines au sud du Liban de moyens financiers suffisants pour qu'il puisse s'acquitter de sa tâche. Ils ont à nouveau invité Israël à continuer de fournir à l'ONU des informations adéquates sur ces mines et armes à sous-munitions, ainsi que toutes les cartes restantes concernant les lieux d'impact de ces bombes, dont la présence entrave le développement et le relèvement du sud du Liban et empêche l'exploitation agricole de vastes superficies de terres fertiles. Les ministres ont de plus demandé à Israël d'assumer la responsabilité de la pose des mines terrestres et de l'emploi de bombes à sous-munitions dans le sud du Liban, de rembourser le coût du déminage et d'indemniser le Liban de toute perte ainsi occasionnée et de la remise en production des zones touchées dans le sud du pays.

68. Les ministres ont déclaré leur attachement au droit inaliénable du Liban d'utiliser ses ressources en eau conformément au droit international, en particulier pour répondre aux besoins sociaux et économiques de sa population dans les zones et villages libérés. Ils ont demandé à Israël de mettre fin à ses violations aériennes de la souveraineté libanaise et autres violations qui portent gravement atteinte à la sécurité, facteur critique pour promouvoir l'économie et le tourisme.

69. Les ministres ont réaffirmé l'importance du renforcement de la coopération Sud-Sud, en particulier dans la conjoncture actuelle de l'économie internationale, et ont réitéré leur appui en faveur de la coopération Sud-Sud en tant que stratégie permettant de soutenir les efforts de développement des pays en développement et moyen de renforcer leur participation à la nouvelle économie mondiale. Ils ont rappelé les principes de la coopération Sud-Sud qui avaient été adoptés par la douzième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-XII), qui a eu lieu du 10 au 13 juin 2008 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire), et ont souligné que le Groupe devrait s'inspirer de ces principes pour préparer la Conférence des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud.

70. À cet égard, les ministres ont accueilli favorablement les bases théoriques et l'ensemble de principes relatifs à la coopération Sud-Sud qui figurent dans le « Consensus de Yamoussoukro », et ils ont en particulier mis en relief les éléments ci-après, qui devraient orienter les travaux du Groupe pour les préparatifs de la Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud :

- a) La coopération Sud-Sud est une entreprise commune aux peuples et pays du Sud et doit se comprendre comme étant l'expression de la solidarité Sud-Sud ainsi que comme constituant une stratégie en vue de l'indépendance économique et de l'autonomie du Sud, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité;
- b) La coopération Sud-Sud et ses priorités doivent être décidées par les pays du Sud;
- c) La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud. L'intensification de la coopération Sud-Sud ne doit pas être une mesure visant à surmonter les difficultés dues au fait que les pays développés se soucient moins d'aider les pays en développement;
- d) La coopération entre les pays du Sud ne doit pas être analysée ni évaluée à l'aune des relations Nord-Sud;
- e) L'aide financière d'un pays en développement à un autre pays du Sud ne doit pas être conçue comme étant une aide publique au développement. Il s'agit là d'une simple expression de solidarité et d'une coopération découlant d'expériences communes et d'une fraternité partagée;
- f) La coopération Sud-Sud est un programme de développement fondé sur des principes, des conditions et des objectifs qui découlent de l'histoire et du contexte politique des pays en développement ainsi que de leurs besoins et de leurs attentes. Elle mérite une place distincte et une action autonome;
- g) La coopération Sud-Sud se fonde sur un partenariat et une solidarité ayant une large assise et marqués par la fermeté et la sincérité;

h) La coopération Sud-Sud se fonde sur l'égalité en tous points, ainsi que sur le respect et l'avantage mutuels;

i) La coopération Sud-Sud respecte la souveraineté nationale dans le cadre de la responsabilité partagée;

j) La coopération Sud-Sud œuvre au renforcement du multilatéralisme dans le cadre de la promotion d'une approche concrète des enjeux du développement;

k) La coopération Sud-Sud favorise l'échange de pratiques optimales et l'appui mutuel des pays en développement en vue d'une action commune en faveur des grands objectifs de développement, ce qui englobe non seulement la coopération économique et technique ordinaire, mais tous les aspects des relations internationales;

l) La coopération Sud-Sud se fonde sur l'autonomie collective des pays en développement;

m) La coopération Sud-Sud vise à donner aux pays en développement les moyens de participer plus activement à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions au plan international afin de favoriser l'action qu'ils mènent en vue de parvenir à un mode de développement durable;

n) Les modalités et dispositifs de promotion de la coopération Sud-Sud se fondent sur la coopération et l'intégration aux plans bilatéral, sous-régional, régional et interrégional, ainsi que sur la coopération multilatérale.

71. Les ministres ont réaffirmé leurs engagements visant à pleinement appliquer le Programme d'action de La Havane, le Plan de Marrakech pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et le Plan d'action de Doha qui, ensemble, forment un cadre global pour une coopération renforcée entre pays en développement.

72. Les ministres ont réitéré leur appui pour la prochaine Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, en application des résolutions 62/209 et 63/233 de l'Assemblée générale, qui se tiendra à Nairobi (Kenya), et ils ont demandé une participation active à cette conférence. À ce sujet, ils ont exprimé leurs remerciements au Gouvernement kényan et ont salué les efforts du Comité de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Les ministres ont rappelé les principes sur lesquels se fonde la coopération Sud-Sud, qu'ils avaient adoptés lors de leur réunion annuelle à New York, le 26 septembre 2008.

73. Les ministres ont réitéré leur appui aux initiatives Sud-Sud entreprises par des pays en développement et ont invité les États Membres à intensifier leurs efforts visant à renforcer les projets de coopération Sud-Sud conformément au mandat du deuxième Sommet du Sud. À cet égard, les ministres ont invité le Président du Groupe des 77 à prendre les mesures nécessaires pour rendre opérationnel le Fonds du Sud pour le développement et l'assistance humanitaire constitué à l'occasion de la douzième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-XII). Les ministres ont également invité les États Membres à accueillir des conférences portant sur divers secteurs de la coopération ainsi que des réunions consultatives de personnalités éminentes pour mettre à jour la Plate-forme du Sud

pour le développement comme l'avait demandé le deuxième Sommet du Sud tenu à Doha (Qatar) du 12 au 16 juin 2005.

74. Les ministres ont salué les résultats positifs du premier Forum ministériel du Groupe des 77 sur les ressources en eau, qui s'est tenu à Mascate (Sultanat d'Oman) du 23 au 25 février 2009, et ont remercié le Gouvernement et la population du Sultanat d'Oman d'avoir accueilli le Forum et d'avoir pris toutes les dispositions nécessaires pour en assurer le succès.

75. Les ministres se sont félicités des préparatifs entrepris par l'Académie des sciences du tiers monde pour organiser, en collaboration avec l'UNESCO, une réunion des ministres des sciences et de la technologie des États membres du Groupe des 77 à l'occasion du Forum mondial des sciences prévu le 4 novembre 2009 à Budapest (Hongrie) et ont invité les ministres responsables des sciences et de la technologie et les académies nationales des sciences et autres établissements de recherche concernés dans les États Membres à participer activement à cette réunion. Les ministres ont pris note des efforts déployés par l'Académie des sciences du tiers monde pour rendre opérationnel le Consortium du Sud pour la science, la technologie et l'innovation, conformément à la demande du deuxième Sommet du Sud, qui s'était tenu à Doha (Qatar) du 12 au 16 juin 2005 et à la décision de la Réunion des ministres des sciences et de la technologie des États membres du Groupe des 77 qui s'était tenue à Angra dos Reis, dans l'état de Rio de Janeiro (Brésil), le 3 septembre 2006.

76. À ce propos, les ministres attendent avec intérêt la préparation et la tenue de la treizième session du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination de la coopération économique entre pays en développement (IFCC-XIII) qui aura lieu en 2010 en Asie pour préparer le troisième Sommet du Sud.

77. Les ministres ont chargé le Président du Groupe des 77 d'engager des consultations en vue de l'organisation du troisième Sommet du Sud qui aura lieu en 2010 en Afrique. Les ministres ont également invité le Président à trouver une occasion appropriée en 2009 pour marquer la commémoration du quarante-cinquième anniversaire de la constitution du Groupe des 77.

78. Les ministres ont approuvé le rapport de la vingt-quatrième réunion du Comité d'experts du Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero pour la coopération économique et technique entre pays en développement qui figure dans le document G-77/AM(XXI)/2009/2 ainsi que les recommandations qui y figurent. Ils ont félicité le Président du Fonds de son engagement suivi et se sont déclarés satisfaits des résultats obtenus. Compte tenu de la diminution substantielle du produit des intérêts du Fonds dans la situation financière actuelle dans le monde, comme l'a signalé le Président du Fonds, les ministres ont invité chacun des États Membres à verser une contribution exceptionnelle importante au Fonds d'affectation spéciale Pérez-Guerrero à l'occasion de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement qui aura lieu à New York le 9 novembre 2009.

79. Les ministres ont approuvé l'état financier du Compte du Groupe des 77 concernant la coopération économique entre pays en développement qui figure dans le document G-77/AM(XXI)/2009/4, tel qu'il a été présenté par le Président du Groupe des 77, et ont instamment demandé aux États Membres qui ne l'avaient pas encore fait de consentir des efforts spéciaux pour régler leurs arriérés.

80. Les ministres ont vivement félicité la République du Soudan d'avoir dirigé les travaux avec autant de compétence et ont exprimé leur profonde gratitude pour l'excellent travail et les efforts inlassables que ce pays avait accomplis pendant sa présidence du Groupe des 77 en 2009. L'année 2009 s'étant avérée être une année difficile pour tous les pays en développement, l'engagement dont a fait preuve la République du Soudan envers les buts et objectifs du Groupe des 77 pendant la durée de sa présidence mérite une profonde gratitude. Les ministres ont également salué l'efficacité du travail et du soutien constant que le secrétariat du Groupe des 77 à New York ont fournis à la présidence et aux États membres, et ils ont félicité le Secrétaire exécutif du Groupe des 77 du prix qui lui avait été décerné lors de la cérémonie d'ouverture de la Réunion ministérielle pour récompenser les résultats exceptionnels qu'il avait obtenus, son attachement et son dévouement indéfectibles aux buts et objectifs du Groupe des 77.

81. Les ministres se sont vivement félicités de l'élection par acclamation de la République du Yémen à la présidence du Groupe des 77 pour 2010.
